



COMPTE RENDU CDAS 14 AVRIL 2023

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CDAS du 21 novembre 2022
2. Orientations 2023 et vote de la répartition des crédits
3. CRA 2022 du service social des personnels de l'administration financière
4. Points divers

1 Approbation du procès-verbal de la réunion du CDAS du 21 novembre 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans observation.

2. Orientations 2023 et vote de la répartition des crédits

Les orientations 2023 :

Le président présente les différentes mesures obtenues lors de deux séminaires, dont le dernier s'est tenu le 28 février 2023.

Pour l'action sociale 2 objectifs :

1- Poursuivre les efforts de modernisation

Le réseau de l'action sociale poursuit sa modernisation.

- 111 millions d'euros de crédits, tous titres confondus. Le budget alloué au CAL est de 4,5 millions d'euros.
-

La Haute-Marne bénéficie du budget plancher à hauteur de 18 000 €.

- Cession des résidences de vacances : 13 résidences fermées. La cession se poursuit, elle n'est pas encore terminée. 50 % des produits de cessions permettront à l'action sociale de moderniser ses projets immobiliers.

Le président rappelle qu'aucune mobilité ne sera imposée. La responsable Grand-Est, arrivée au 1^{er} octobre 2022, est l'interlocutrice privilégiée des délégués-ées. Elle sera donc le soutien et l'appui technique du/de la futur(e) délégué(e) de la Haute-Marne dont le recrutement est en cours.

Le président se félicite du maintien des CDAS, qui conserveront toutes leurs prérogatives.

2- L'adaptation et la revalorisation des prestations :

- l'extension du bénéfice de la prestation actuelle des CESU 6-12 ans
- la revalorisation des montants du barème des ressources du CESU
- la prestation nouvelle d'aide à la pratique sportive
- le dispositif spécifique pour l'Outre-mer pour pallier les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du CESU

Le président rappelle les priorités pour 2023 :

- La restauration : avec localement l'augmentation des subventions du RIA passée à 4,12€. A noter qu'une réflexion sera menée quant à l'organisation du télétravail et son impact sur la restauration collective.

- La création d'un plan de communication au niveau national avec la mise en place d'une identité visuelle unique de l'action sociale qui permettra aux agents de renforcer, voire développer, leurs connaissances sur les prestations qui leur sont proposées.

- Le président confirme la mise en place d'une organisation faïtière pour l'AGRAF, l'EPAF et l'ALPAF.

Une cession de formation à destination des nouveaux membres du CDAS est prévue prochainement.

En complément d'information, il est rappelé que le fond d'innovation locale (FIL) existe toujours. Le budget alloué de 100 000 € permet de proposer une action locale innovante. Le président s'engage à présenter ce dispositif prochainement au CDAS pour une mise en place localement.

Répartition des crédits :

Arbre de Noël : 6 décembre 2023

Budget alloué : 9 500€

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 52 a voté POUR, dans la mesure où le budget de l'arbre de Noël 2022 est reconduit à l'identique, en 2023. Ci-dessous, la répartition prévisionnelle :

- Spectacle : « *Le Saint Nicolas est en retard et le Père-Noël tarde à venir* » (Alza Production – Jacques ALBERT, ventriloque) : 1 510 €

Location de salle : 800 €

Bons ecado : 2 000 €

Jouets : 2 000 €

SACEM : 200 €

Sécurité : 200 €

Goûter et friandises : 2 300 €

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 52 sera attentif à l'utilisation raisonnable de cette dépense. Rappelons que l'arbre de Noël est, avant tout, un événement pour les enfants.

Sorties :

- **Sortie thermique (actifs et retraités) à CONTREXEVILLE : Samedi 24 juin 2023**

Budget alloué : 1 500 €

Un bus (prêt-à-partir) : Départ de Chaumont avec un ramassage prévu à Langres.

Participation du CAL : 30 € par agent et ayant droit

Reste à charge pour les agents : 74 €

- **Sortie (famille) à DISNEYLAND : Samedi 1^{er} juillet 2023**

Budget alloué : 3 000 €

Un bus (prêt-à-partir) : Départ de Chaumont

Participation du CAL : 72 € par enfant né à compter du 01/01/2009

38 € par adulte

Reste à charge pour les agents : 100 € pour les adultes et 60 € pour les enfants

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 52 a posé la question s'agissant des enfants de moins de 3 ans.

En effet ils bénéficient de l'entrée gratuite au parc. Le tarif de 60 € semble donc excessif. La déléguée s'engage à apporter une réponse rapidement sur ce point.

Dans le cas où le bus ne serait pas rempli, la sortie serait annulée. Une autre sortie serait alors proposée à une date ultérieure (à l'automne 2023). La déléguée se laisse 3 semaines pour recevoir les inscriptions et en tirer les conclusions.

- Sortie (actifs et retraités) CABARET K à REIMS : Dimanche 8 octobre 2023

Budget alloué : 2 600€

Deux bus (entreprise MARCOT) : Départ de Langres avec des ramassages prévus à Chaumont et à Saint-Dizier.

Participation du CAL : 25 € par agent et ayant droit

Reste à charge pour les agents : 66 €

Pour information : les membres du CDAS ont décidé de faire un tirage au sort si le nombre d'inscrits à une sortie est supérieur au nombre de places disponibles.

Autres dépenses :

- Goûter des retraités du 14 mars 2023 :

Budget alloué : 812,17€

207,17€ (budget 2023) utilisés pour le goûter + colis gourmands 1 830 € (budget 2022) auxquels il convient d'ajouter 12 paniers pour les retraités de 2022 à hauteur de 605 €.

Lors du goûter du 14 mars dernier, les retraités ont fait part de leur souhait d'organiser un repas tous ensemble. *Pour l'heure, pas de somme allouée pour ce repas, il conviendra d'attendre le reliquat des autres prestations.*

- Conventions para-médicales :

Budget alloué : 700€

À l'heure actuelle, seule la convention avec la psychologue à Chaumont a été reconduite. La recherche est en cours pour d'autres conventions, notamment pour une sophrologue et une réflexologue.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 52 déplore le manque d'informations aux agents à ce sujet et souhaiterait la mise en place d'une meilleure communication.

Le président s'engage à rédiger un mail en ce sens à destination de tout le personnel.

En conclusion, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 52 valide le CAL 2023 sous réserve des modifications qui pourront être apportées sur les différentes dépenses envisagées.

3. CRA 2022 du service social des personnels de l'administration financière

L'assistante sociale est arrivée en Haute-Marne en septembre 2020. Elle est rattachée au ministère de l'intérieur et sous convention de partenariat avec le ministère des Finances.

La totalité de ses interventions ont concerné la DDFIP et majoritairement des actifs. Elle effectue de nombreux déplacements, qu'elle optimise le plus possible entre les 2 ministères et précise donc qu'elle est joignable de préférence sur son portable.

Elle est chargée d'accompagner les personnels rencontrant des difficultés, en vue de faciliter leur vie personnelle et l'exercice de leur activité professionnelle. L'accompagnement peut être individualisé ou intervenir sur un groupe d'agent au sein d'un même service.

C'est une intervention sur le collectif et non sur chaque individu qui le compose. Cela consiste à identifier les causes d'un problème et rechercher une explication avec tous.

Elle évoque de grandes difficultés quant à la bonne réalisation de ses missions, causées par le manque de délégué en Haute-Marne et d'un médecin de prévention en poste en Côte d'Or qui assure l'intérim.

4. Points divers

- Un questionnaire destiné aux agents est en préparation et sera diffusé fin 2023. Il sollicitera leur avis en termes de sorties afin de répondre au mieux à leurs attentes.
- Pas de revalorisation de la carte BIMPLI (ancienne carte APETIZ) prévue actuellement.